

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Émis le 30 janvier 2025 à la suite de la réunion du 13 décembre 2024

Projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance (phase 1)

A24-SC-17

Localisation :	Chemin Remembrance et ses abords Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial cité du Mont-Royal Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle au Plan d'urbanisme (Parc du Mont-Royal) Situé à l'intérieur d'un écoterritoire (Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels)
Reconnaissance provinciale :	Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine (règlement 02-136). Il émet un avis à la demande du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et du Service des infrastructures du réseau routier de la Ville de Montréal, conformément au paragraphe 9 de l'article 12.1 de son règlement.

CONTEXTE DE LA DEMANDE

L'avis du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est sollicité afin de se prononcer sur la phase 1 du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance, situés dans le parc du Mont-Royal. Le projet lui a été soumis par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, en collaboration avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et le Service des infrastructures du réseau routier. La première phase du projet porte sur le réaménagement du chemin Remembrance et de ses abords. Le projet s'inscrit à la suite du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges et du premier tronçon du chemin Remembrance, et compte deux phases subséquentes, portant sur la voie Camillien-Houde (phase 2) et sur l'intersection du grand seuil nord-est (avenues du Parc et du Mont-Royal et chemin de la Côte-Sainte-Catherine, phase 3).

Le projet a fait l'objet d'une première analyse du CPM à l'été 2024, donnant lieu à l'émission d'un avis préliminaire (A24-SC-11) daté du 23 juillet. Dans cet avis préliminaire, le CPM avait émis sept recommandations principales portant sur l'utilisation de documents de planification existants, la prise en compte des caractéristiques identitaires du lieu,

l'accessibilité au site patrimonial, la vision d'ensemble du projet, ainsi que sur la planification des abords de la maison Smith.

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION¹

Le chemin Remembrance est localisé sur le flanc sud-ouest du mont Royal, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et la maison Smith, où il rejoint la voie Camillien-Houde. Le tronçon du chemin sur lequel porte la phase 1 du projet de réaménagement se situe à proximité du lac aux Castors et de son pavillon, de la maison Smith, du poste de cavalerie du SPVM et des ateliers municipaux du parc du Mont-Royal. Le secteur d'intervention comprend également les terrains de stationnement adjacents au chemin Remembrance.

En 1869, la Ville de Montréal entame les procédures d'expropriation sur la montagne dans le but de créer un parc public et devient propriétaire de la maison Smith en 1872. La Ville fait appel aux services de l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted pour la conception du parc, inauguré en 1876. De 1871 à 1934, la maison Smith est successivement occupée par ses deux gardiens de parc. Sous leur gouverne, les abords de la maison Smith sont aménagés selon les principes de l'horticulture ornementale, se distançant ainsi de l'approche paysagère promue par Olmsted. Dans les années 1950 et 1960, le secteur de la maison se transforme radicalement avec la construction successive de deux tours de télédiffusion de Radio-Canada (1952; 1962), du pavillon du lac aux Castors (1958) et, surtout, avec la mise en place d'infrastructures afin de répondre à l'utilisation accrue de l'automobile. Suivant les plans des architectes paysagistes Clarke et Rapuano, la voie panoramique Camillien-Houde/Remembrance est réalisée entre 1958 et 1962 et un vaste stationnement comptant 1378 places est aménagé aux abords de la maison Smith. Ces interventions concourent avec la démolition des dépendances de la maison.

Témoignant de la volonté de conserver et de mettre en valeur le patrimoine de la montagne, le site patrimonial du Mont-Royal est créé en 1987 et le premier plan de mise en valeur du mont Royal est adopté en 1992. Depuis 1989, l'organisme Les amis de la montagne occupe les locaux de la maison Smith et contribue à en faire le principal lieu d'accueil du parc du Mont-Royal. Quant au secteur plus large de la clairière, il demeure le principal pôle d'activités et d'animation du parc du Mont-Royal, été comme hiver.

¹ Contenu tiré essentiellement de la recherche préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de la maison Hosea-Ballou-Smith et de l'énoncé patrimonial du site de la maison Hosea-Ballou-Smith (Ville de Montréal, 2014).



Localisation et proposition d'aménagement de la phase 1 du projet. (Source : Ville de Montréal, 2024)

DESCRIPTION DU PROJET

À terme, le projet vise à faire du chemin Remembrance la seule voie d'accès véhiculaire; la voie Camillien-Houde serait ainsi dédiée aux modes de déplacement actifs.

Le concept d'aménagement repose sur cinq caractéristiques identitaires telles que définies par les requérants : l'occupation autochtone de la montagne, la campagne du domaine Smith, la création et l'agrandissement du parc, la modernisation des infrastructures du parc et finalement la consolidation et la prise de conscience patrimoniale.

Concrètement, il est proposé de retirer 45% des cases de stationnement, dont celles situées à proximité de la maison Smith, afin de procéder au verdissement de plus de 20 000 mètres et d'y aménager une clairière.

Le chemin Remembrance et la voie Camillien-Houde sont séparés par un tournebride, une boucle de retournement, empêchant les automobilistes se dirigeant en direction est d'accéder à la voie Camillien-Houde. Il est proposé d'aménager une chaussée désignée en direction ouest et une piste cyclable unidirectionnelle vers l'est. Un sentier multifonctionnel est également proposé et séparé du chemin Remembrance par une noue végétalisée. Le projet souhaite poser un geste fort pour la transition écologique, notamment en renforçant la biodiversité et en procédant à une gestion des eaux pluviales plus durable.

ANALYSE DES ENJEUX

Pour effectuer son analyse et formuler son avis au sujet de la phase 1 du réaménagement du chemin Remembrance et de ses abords, le Conseil du patrimoine de Montréal s’est appuyé sur :

- la présentation du concept d’aménagement (transmise le 5 décembre 2024) réalisé par le Service de l’urbanisme et de la mobilité, en collaboration avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et le Service des infrastructures du réseau routier;
- le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (Ville de Montréal, 2009);
- les avis formulés antérieurement par le CPM, dont:
 - l’avis préliminaire A24-SC-11 (daté du 23 juillet 2024) et portant sur l’avant-projet duquel émane la proposition étudiée présentement;
 - l’avis préliminaire A20-SC-03 (daté du 18 mars 2020);
 - l’avis A23-SC-06 (daté du 19 juin 2023);
 - l’avis A24-SC-07 (daté du 17 juin 2024);

Le CPM remercie les requérants pour le travail considérable de planification de ce projet d’envergure, susceptible de modifier substantiellement le site patrimonial. Il formule ci-après ses commentaires et recommandations sur la nouvelle version du projet.

Abords de la maison Smith – Clairière et vestiges archéologiques

L’un des gestes forts de la proposition des requérants est celui du retrait du stationnement à proximité de la maison Smith et le réaménagement de cet espace. Il est prévu de verdir et d’aménager un grand espace à proximité du bâtiment patrimonial sous la forme d’une clairière. Alors qu’il reçoit favorablement cette proposition, le CPM croit que le caractère de ce nouvel espace devrait être mieux défini.

Du point de vue des intentions d’aménagement, il convient de mieux ancrer le caractère campagnard de cette clairière qui fut une prairie dégagée à l’époque où la maison Smith incarnait un idéal de la maison de campagne. À ce chapitre, les fouilles archéologiques pourraient révéler la présence de vestiges des dépendances de la maison Smith et être mises en valeur, permettant possiblement d’éviter l’ajout d’éléments n’étant pas liés à l’histoire du site. Ces éléments pourraient appuyer la notion de paysage campagnard des abords de la maison. Le volet archéologique s’avère donc particulièrement important pour guider les choix finaux d’aménagement de ce secteur.

Du point de vue des usages, le CPM souhaite que les fonctions envisagées pour ce secteur soient précisées dès maintenant pour éviter l’ajout ponctuel d’éléments de mobilier ou d’équipements, lesquels pourraient altérer l’appréciation de l’espace. Rappelons que les abords du site concerné comportent déjà des plaines ouvertes libres d’appropriation, notamment l’espace symposium dans la pente menant au lac des Castors, ou encore un peu plus loin derrière le belvédère Kondiaronk. La présence de ces espaces de même nature justifie d’autant plus le besoin de bien définir l’esprit et la programmation de la clairière projetée.

Enfin, dans le contexte des changements climatiques, un espace ouvert comme une clairière peut subir les effets de la chaleur et devenir peu attirant pour les usagers. Le choix de plantes pouvant résister à différents scénarios

climatiques est à privilégier. Pour les abords de la maison Smith, le CPM invite les requérants à utiliser des plantes comestibles afin de rappeler les anciens potagers à cet endroit.

Voie cyclable partagée

Conscient des défis imposés par le besoin d'accommoder différents modes de transport, le CPM s'interroge sur la solution d'implanter sur le chemin Remembrance une piste cyclable unidirectionnelle vers l'est, une chaussée désignée et partagée avec les automobilistes en direction ouest et un sentier multifonctionnel séparé de la voie principale. Le CPM s'interroge sur la possibilité d'aménager une voie isolée pour les cyclistes afin de réduire au maximum les risques d'accident.

Typologie des chemins

Le CPM soulève la question de la typologie des différents chemins en relation avec les bâtiments qu'ils desservent et invite les requérants à en tenir compte dans la conception des tracés projetés, soit celui menant au pavillon du Lac-aux-Castors et celui en direction de la maison Smith. Le CPM constate que des chemins plutôt rectilignes sont proposés aux abords de la maison Smith alors que les tracés menant au pavillon du Lac-aux-Castors sont de nature plus organique ou sinueuse. De l'avis du CPM et historiquement, le caractère campagnard des abords de la maison patrimoniale aurait milité pour un tracé plus sinueux alors que le caractère moderniste du pavillon est plus propice aux chemins rectilignes. Il invite les requérants à considérer la typologie des chemins comme appartenant aussi au langage architectural et patrimonial. La typologie des chemins affecte non seulement leur géométrie en plan, mais aussi la nature de leur composition en coupe et leur matérialité (texture, couleur, sonorité lorsqu'on y circule, couronne de surface, végétation des abords, etc.).

Par souci de cohérence, le CPM encourage de poursuivre le traitement du revêtement des sentiers développé pour la phase 2. En effet, lorsqu'indiqué, le mélange de criblure de pierre et de ciment développé pour la phase 1 est un type de revêtement qui s'avère efficace et qui incarne bien « l'esprit Olmstead » que certains travaux de réparation ont pu atténuer avec le temps.

Boucle de retournement

Le projet des requérants est notamment caractérisé par l'aménagement d'un tournebride, une boucle de retournement, mettant fin au chemin Remembrance en direction est et marquant une frontière avec le chemin Camillien-Houde. Tel que mentionné dans son avis préliminaire, le CPM insiste sur le besoin d'assurer une cohérence dans les différentes phases du projet. Il se demande par exemple si le projet de boucle de retournement est compatible avec les scénarios à l'étude d'offrir un transport collectif adapté à l'est. L'inverse est également vrai si ces véhicules ont à faire le chemin d'est en ouest. Il est donc crucial de planifier ce secteur en fonction des intentions liées au transport collectif ou d'assurer une réversibilité des interventions considérant le caractère névralgique de cet endroit.

Le CPM note que cette boucle de retournement semble empiéter sur certains massifs géologiques présents sur le site, dont l'un des seuls affleurements de marbre accessible aux visiteurs. Il invite les requérants à y porter attention.

Le CPM souhaite finalement mentionner son appréciation quant à l'attention portée à l'entrée du cimetière Côte-des-Neiges et l'aspect solennel qui s'en dégage.

Espace symposium

La lecture des documents et des plans laissait croire que les petits carrés noirs s'y retrouvant étaient en référence aux œuvres du symposium international de sculpture tenu sur le mont Royal en 1964, alors qu'il s'agit plutôt de tables à pique-nique. Le CPM souhaite savoir si les œuvres de cet espace symposium seront conservées afin de préserver ces marques d'une époque de l'histoire du Mont-Royal qui confèrent un caractère particulier à cet endroit.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable quant à la phase 1 du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance, phase qui concerne ce dernier et ses abords. Pour la suite du projet, il émet les recommandations suivantes :

1. Assurer le caractère campagnard des abords de la maison Smith et envisager la mise en valeur de potentiels vestiges archéologiques permettant de renforcer ce caractère;
2. Définir les usages de la clairière projetée aux abords de la maison Smith et éviter l'ajout d'éléments de mobilier et d'équipements ponctuels découlant d'occupations temporaires de cet espace;
3. Pour la clairière projetée, choisir des espèces végétales adaptées aux changements climatiques et en référence aux anciens potagers de la maison Smith;
4. Définir les typologies des chemins et considérer leur cohérence avec le langage architectural, patrimonial et paysagé spécifique à chacun des deux bâtiments phares du secteur;
5. Assurer une cohérence entre les différentes phases prévues au projet et porter une attention particulière aux jonctions, dont le tournebride proposé, dans la perspective où des scénarios de transport collectif adapté sont en cours d'analyse;
6. Inclure les sculptures du symposium de 1964 dans les intentions d'aménagement.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Denis Boucher

Le 30 janvier 2025

Note adressée au demandeur :

Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.